ARTS MARTIAUX
SUD-EST ASIATIQUE
FFK

ANNEXE D

RÈGLES DES COMPÉTITIONS ASSAUTS
BOXE BIRMANE ASSAUTS
« BANDO CONTRÔLÉ »

ffkarate.fr

SAISON 2026-2027

ANNEXE REGLEMENT AMSEA

ANNEXE D

REGLES DES COMPETITIONS ASSAUTS

Boxe Birmane Assauts « Bando contrôlé »

PREAMBULE

Lors des compétitions « assaut », la recherche de la mise hors combat (KO) est interdite. Toutes les techniques doivent être contrôlées et sans puissance. Pour participer aux compétitions « assaut », il faut être licencié et titulaire du grade correspondant (voir référentiel des grades).

Art. 1. MODIFICATION DES REGLES

Les règles contenues dans ce document constituent les règles officielles de la FFK applicables aux compétitions d'arts martiaux originaires du Myanmar organisées sur le territoire français. Ces règles doivent régir toutes organisations de rencontres en « assaut » (Bando contrôlé) sanctionnées par la FFK. Celles-ci sont appelées :

– Bando : nom birman.
– Bando Kick-Boxing : en Amérique du Nord.
– Bando contrôlé : en Europe et le reste du monde.

L'application de ces règles est de la responsabilité des représentants officiellement désignés par la FFK.

Art. 2. SANTE ET SECURITE DES BOXEURS

La FFK applique sa réglementation relative à la lutte contre le dopage. Chaque Boxeur est tenu de la respecter pendant et en dehors des compétitions.

La FFK autorise un maximum de 5 assauts par jour pour le Bando pendant les compétitions nationales relevant de son autorité.

Les procédures de contrôle médical et les directives de sécurité et de santé des Boxeurs sont celles du règlement médical de la FFK, validé par ses instances. Les certificats médicaux valables pour la compétition sont ceux prévus par la réglementation médicale de la FFK (passeport sportif et/ou certificats types fédéraux).

Pour les documents médicaux exigés, se référer au règlement médical de la FFK.

Les mineurs qui participent à une compétition doivent fournir une autorisation parentale de pratique et de soins signée (modèle FFK).

Art. 3. GENERALITES

Art.3.1 Base

La base de toutes les compétitions de Bando contrôlé est honneur, fairplay, courage et compétition honnête.

Les résultats des assauts détermineront le classement et le résultat final du Boxeur, du club ou de l'équipe en compétition.

Les résultats et classements atteints par des actes déshonorants ne seront pas reconnus par les juges ni les arbitres ; les officiels engageront en outre des procédures de sanction.

Toutes les compétitions relevant de la FFK, dans la discipline Bando contrôlé, doivent se dérouler selon ces règles.

Toutes les compétitions et assauts sont sur une base volontaire. Toutes les activités de Bando contrôlé doivent être basées sur le fairplay, le respect de tous les participants et officiels ainsi que la stricte application des règlementations techniques de la FFK.

Tous les sportifs, entraîneurs, officiels, représentants, organisateurs et membres affiliés à la FFK doivent respecter les règlements de la FFK et le code du sportif.

Art.3.2 Compétitions

Les compétitions officielles de la FFK, dans la discipline Bando contrôlé en assaut, sont :

– Coupes, Open et Trophée pour les catégories d'âges autorisées.

Lors des coupes se déroulant sur deux jours, si le programme prévisionnel indique plus de 9h de compétition par aire de combat et par jour, la décision de réduire la durée et/ou le nombre de rounds peut être prise. Cette décision doit être validée conjointement par le responsable de la commission d'arbitrage FFK compétente, le responsable de la commission nationale concernée, et par la direction technique nationale. Les finales doivent obligatoirement se dérouler dans le format prévu pour la discipline concernée.

Art.3.3 Equipement pour les compétitions

Les organisateurs des compétitions (coupes, opens, trophées) doivent fournir l'équipement nécessaire pour le déroulement de celle-ci :

– Des balances mécaniques ou électroniques (minimum deux)
– Un amplificateur avec un nombre suffisant de microphones
– Des équipements pour nettoyer et sécher le sol
– Chaque aire de combat doit être numérotée
– Un affichage adéquat du numéro de l'assaut en cours
– Un affichage adéquat du temps
– Musique sur CD ou clé USB pour assaut Boxe Birmane (facultatif)

Art.3.4 Tirage au sort

Chaque liste de tirage au sort doit comporter les éléments suivants : nom du tournoi, date et lieu, nom de la discipline, sexe, âge, catégorie de poids, nom du compétiteur, club et nombre de combats.

Art.3.5 Calendrier des compétitions FFK

Le calendrier des compétitions de la FFK sera disponible sur le site officiel de la FFK à tout moment et actualisé si nécessaire. Il comportera :

– les dates et lieux des coupes de France de Bando Contrôlé ;
– les dates et lieux des éventuels opens ou autres compétitions organisées par la FFK.

Art.4. COMPETITIONS

Art.4.1 Pour les coupes de France (Assaut)

Le lieu pour accueillir une compétition de ce niveau :

– Sera une salle pouvant recevoir au minimum 300 spectateurs assis
– Doit fournir un bon espace pour les aires d'assauts éducatifs en tatami (entre 2 et 10 tatamis)
– Doit avoir une partie réservée à l'échauffement pour accueillir le nombre de participants

– Doit fournir un espace adapté à la pesée
– Doit avoir des zones pour les arbitres, organisateurs et officiels FFK
– Doit avoir des vestiaires pour les Boxeurs
– Doit avoir une salle, équipée d'une pièce d'eau, pour le contrôle anti-dopage.

Art.4.2 Pour les coupes niveau Régional (Assaut)

L'endroit pour une compétition de ce niveau :

– Sera une salle pouvant recevoir au moins 200 spectateurs assis
– Doit fournir un bon espace pour les aires d'assauts éducatifs en tatami (entre 2 et 8 tatamis)
– Doit avoir une partie réservée à l'échauffement pour accueillir le nombre de participants
– Doit fournir un espace adapté à la pesée
– Doit avoir des zones pour les arbitres, organisateurs et officiels FFK
– Doit avoir des vestiaires pour les Boxeurs
– Doit avoir une salle, équipée d'une pièce d'eau, pour le contrôle anti-dopage.

Art.4.3 Buvette

Une buvette sera prévue par l'organisateur de la compétition. Il devra y avoir au minimum du thé, du café et des boissons sans alcool. Pour la commune de Paris, les buvettes ne sont pas autorisées dans les gymnases de la capitale.

Art.5. LES GANTS

Les Boxeurs devront porter des gants autorisés par la FFK et respectant les caractéristiques définies ci-dessous.

Caractéristiques des gants : les gants pèseront 8 onces pour les poussins à cadets et 10 onces pour les juniors. Seuls les gants avec attache en Velcro seront autorisés. Seuls des gants propres et en parfait état, sans déformation, pourront être utilisés.

En coupe régionale, pour les séniors et vétérans assaut : gants de 10 onces jusqu'à -84kg inclus et 12 onces au-delà.

Contrôle des gants et bandages : tous les gants et bandages seront contrôlés par l'arbitre central, ou un officiel au pied du tatami, avant le début de l'assaut. En cas de non-respect du règlement, le Boxeur a 2 minutes pour se mettre en conformité, chronométrées sous contrôle du superviseur. À défaut, il est disqualifié par l'arbitre.

Art.6. BANDES

Les bandes sont utilisées pour envelopper les poings et éviter les blessures. Les bandes en coton mesurent 250cm de long et 5cm de large et sont dépourvues de bords tranchants. Elles seront attachées sur le dessus du poignet du Boxeur à l'aide de sangles coton auto-adhésives ; longueur maximum 15cm sur 2cm de large. L'utilisation des mitaines est autorisée.

Le bandage dur est interdit ; il entraîne la disqualification immédiate du Boxeur.

Art.7. TENUES

Le Boxeur devra obligatoirement s'équiper selon les règles suivantes :

Vêtements

Les Boxeurs doivent porter un short de Bando contrôlé et un longyi (carré de tissu de la couleur du coin, pour le respect de la tradition du Bando contrôlé). Les shorts ou t-shirts/débardeurs portant des inscriptions de type « kickboxing » ou d'autres disciplines sont interdits, tout comme les poches. Les inscriptions « BANDO », « Banshay », « Lethwei », « Naban » ou « Cakkabyuha » sont autorisées.

Pour les femmes, le port du débardeur ou d'une brassière est autorisé, ainsi que du legging pour toutes les combattantes.

Protège-dents

Les protège-dents doivent être en matière caoutchouc/plastique souple et flexible, en protection complète ou du haut uniquement, adaptés à la configuration de la bouche du compétiteur. Leur usage est obligatoire pour toutes les catégories d'âge (sauf certificat dentaire contraire).

Coquille

La coquille est obligatoire pour les compétiteurs hommes et femmes (optionnelle pour les filles de poussins à cadets), en matière plastique dure ou métal, portée sous le short. Les coquilles de type boxe anglaise sont interdites.

Casque, protège-tibia, plastron

Le port du casque est obligatoire, conforme aux caractéristiques de la FFK ; les casques à pommettes sont interdits. Le port de protège-tibias est obligatoire. Le port du plastron est obligatoire pour toutes les catégories sauf senior et vétéran (facultatif). Le protège-poitrine féminin n'est pas obligatoire dès lors que le plastron est porté.

Eléments non autorisés

Aucune graisse, vaseline, huile ou produit dangereux pour l'adversaire n'est autorisé. Les Boxeurs seront rasés de près ; les barbes sont interdites, une fine moustache est tolérée.

L'arbitre exclura de l'assaut tout Boxeur non conforme au code vestimentaire ; en cas de tenue ou gants défaits durant l'assaut, l'arbitre arrêtera l'assaut pour remise en place.

Art.8. EXAMEN MEDICAL – PESEE ET CLASSIFICATION DE POIDS POUR LES COMPETITIONS

Examen médical

Lors de la pesée, un compétiteur doit être en possession de ses documents médicaux ou attestation justifiant son aptitude à participer à la compétition, conformément à la réglementation médicale de la FFK, sous peine d'exclusion.

Le Boxeur devra présenter sa licence FFK en cours de validité, avec photo obligatoire, pour la saison en cours.

Un Boxeur ne sera pas autorisé à prendre part à un assaut s'il a un pansement sur une plaie, coupure, blessure, lacération ou blessure sanglante sur la tête ou le visage, y compris le nez et les oreilles.

Catégories de poids et d'âge

Les sur-classements d'âges sont interdits. La mixité est interdite.

POUSSIN M/F 8/9 ans	BENJAMIN M/F 10/11 ans	MINIME FILLE 12/13 ans	MINIME GARCON 12/13 ans	CADETTE 14/15 ans	CADET 14/15 ans	JUNIOR FEM. 16/17 ans	JUNIOR MASC. 16/1 ans
-18kg	-23kg	-28kg	-28kg	-37kg	-37kg	-45kg	-45kg
-23kg	-28kg	-32kg	-32kg	-42kg	-42kg	-48kg	-48kg
-28kg	-32kg	-37kg	-37kg	-46kg	-47kg	-51kg	-51kg
-32kg	-37kg	-42kg	-42kg	-50kg	-52kg	-54kg	-54kg
-37kg	-42kg	-46kg	-47kg	-55kg	-57kg	-57kg	-57kg
-42kg	-47kg	-50kg	-52kg	-60kg	-63kg	-60kg	-60kg
-47kg	-52kg	-55kg	-57kg	-65kg	-69kg	-63,5kg	-63,5kg
+47kg	+52kg	-60kg	-63kg	+65kg	-74kg	-67kg	-67kg
		+60kg	-69kg		+74kg	-71kg	-71kg
		+69kg				+71kg	-75kg
							-81kg
							-86kg
							+86kg

La pesée

– Les Boxeurs de chaque catégorie de poids seront pesés soit la veille de la compétition et/ou le matin de la compétition.

– Chaque Boxeur ne peut être pesé officiellement qu'une seule fois ; le poids enregistré est définitif, sauf retour autorisé jusqu'à 15 minutes avant la fin de la pesée en cas de non-conformité initiale.

– Le poids est celui affiché par la balance, Boxeur déshabillé ou en short, en mesure métrique. Les balances électroniques digitales sont acceptées.

– Tous les Boxeurs doivent être en possession de la licence FFK et des documents médicaux requis, sous peine de non-participation.

– Une tolérance de poids de 1kg (incluant 200g de tolérance de balance) est admise pour les catégories poussins à cadets inclus ; 200g de tolérance pour juniors, seniors et vétérans.

Catégories de poids pour les séniors et vétérans en assaut (41 à 50 ans inclus) :

SENIOR & VETERAN FEMININE (41-50 ans)	SENIOR & VETERAN MASCULIN (41-50 ans)
-50kg	-57kg
-55kg	-63kg
-60kg	-69kg
-65kg	-74kg
-70kg	-79kg
+70kg	-84kg
	-89kg
	-94kg
	+94kg

Art.9. ROUNDS

Durée des rounds :

- Pré-poussins : 3x1 minute, 45 secondes de pause.
- Poussins : 3x1 minute, 45 secondes de pause.
- Benjamins : 3x1 minute, 45 secondes de pause.
- Minimes : 3x1 minute, 45 secondes de pause.
- Cadets : 3x1 minute, 45 secondes de pause.
- Juniors, séniors, vétérans : 3x2 minutes, 1 minute de pause.

Appel des Boxeurs : après trois appels (à une minute d'intervalle), si le Boxeur ne se présente pas, le responsable de surface fait démarrer le chrono (point négatif pour retard ou équipement non conforme). Passé un délai de deux minutes supplémentaires, le vainqueur est déclaré par forfait.

Art.10. LES ENTRAÎNEURS

Chaque Boxeur a droit à un seul entraîneur dans son coin, titulaire d'un diplôme d'encadrement reconnu par la FFK et licencié à la FFK.

Seule cette personne aura accès à l'aire de compétition ; durant l'assaut, il sera assis au bord du tapis sur une chaise mise à sa disposition.

Le superviseur général de chaque compétition organisera une réunion avec les juges/arbitres et les entraîneurs, afin de rappeler que les règles FFK seront suivies et que toute infraction expose à une perte de points voire à la disqualification.

Aucun conseil, assistance ni encouragement ne sera donné par un entraîneur durant les rounds. Toute violation peut entraîner un avertissement ou une disqualification de l'entraîneur et/ou du Boxeur. Un entraîneur retiré du coin par l'arbitre devra quitter la salle pour le reste de la session (et, en tournoi, pour le tournoi entier), tout en pouvant s'installer en tribune.

Tenue de l'entraîneur : survêtement et chaussures de sport, sans couvre-chef, sous peine de ne pas être autorisé à officier.

Art.11. ARBITRES ET JUGES ET RESPONSABLES

Pour tous les juges et arbitres d'une compétition, l'utilisation du téléphone portable est strictement interdite pendant qu'ils officient.

Superviseur général de manifestation

Chaque compétition sur le territoire national sera contrôlée et dirigée par un arbitre reconnu par la FFK (le superviseur général), responsable de la compétition et garant de la bonne application des règlements fédéraux ; il ne remplit pas de feuille de score.

Responsable de surface

Sous l'autorité du superviseur général, le responsable de surface déploie les arbitres et juges pour la surface dont il a la responsabilité, contrôle le tatami, les équipements et tenues, autorise l'ouverture de la compétition, gère les documents de tirage et traite les réclamations avec le superviseur général. Il sera obligatoirement juge arbitre de niveau National, désigné selon les procédures de la FFK.

Il annonce le résultat de la rencontre après vérification des feuilles de notation, et remplit les documents de suivi des combattants (licence / passeport technique FFK).

Juges

Chaque assaut sera noté par trois juges FFK, assis à l'écart du public, immédiatement adjacents au tatami.

Neutralité et conflit d'intérêt

Les arbitres et juges sont sélectionnés par la commission d'arbitrage FFK compétente selon des règles garantissant leur neutralité. Aucun officiel ne peut agir en tant que manager, entraîneur, coach ou soigneur d'un Boxeur ou d'une équipe participant à l'assaut qu'il arbitre ou juge, ni officier dans un assaut où participe un athlète de son propre club.

Désignation des juges et arbitres

L'arbitre et les juges sont désignés par la commission d'arbitrage FFK compétente pour les disciplines associées, au niveau régional ou national selon le niveau de la compétition.

Action disciplinaire

La commission des juges et arbitres de la FFK peut suspendre temporairement ou définitivement tout arbitre pour des problèmes de comportement ou un niveau d'arbitrage insatisfaisant.

Art.12. L'ARBITRE

Le respect de l'intégrité physique du Boxeur est la première préoccupation de l'arbitre.

L'arbitre officiera dans le ring, en tenue traditionnelle de Bando contrôlé (pantalon rouge, haut blanc, baskets) ou en tenue officielle usuelle FFK (pantalon noir, polo FFK, baskets noires). Le port de gants chirurgicaux (fournis par l'organisateur) est obligatoire ; ceinture, bagues, téléphone, collier, bracelet sont interdits.

L'arbitre devra : s'assurer du strict respect du fairplay, superviser l'intégralité de l'assaut, s'assurer qu'un Boxeur diminué ne subisse pas de coups injustes et inutiles, vérifier gants et tenues.

Trois mots d'ordre : « STOP », « BOXE », « BREAK » (séparation en corps à corps, recul obligatoire avant reprise).

À l'issue de l'assaut, il rassemble et vérifie les feuilles des trois juges avant de les remettre au responsable de surface. Il n'annonce le vainqueur qu'après l'annonce officielle, en levant sa main.

En cas de disqualification ou d'arrêt d'assaut, l'arbitre communique d'abord au superviseur le nom du Boxeur et les raisons de sa décision, pour annonce publique par le speaker.

L'arbitre a le pouvoir d'arrêter un assaut déséquilibré, d'avertir ou disqualifier un Boxeur ou son entraîneur pour infraction ou comportement antisportif.

Aspect médical : l'arbitre doit fournir un certificat médical conforme au règlement médical fédéral de la FFK. Le port de lunettes est interdit pendant l'assaut (lentilles souples autorisées).

Règle du vu/non vu et régulier/non régulier : en cas de coup douteux, l'arbitre peut consulter ses juges avant de statuer.

Art.13. JUGES

Tenue identique à celle des arbitres (lunettes et veste neutre noire tolérées si besoin).

Chaque juge évalue indépendamment les mérites des deux Boxeurs et désigne le vainqueur selon la règlementation, sans échanger avec quiconque hormis l'arbitre pendant l'assaut. Il note les points

immédiatement à l'issue de chaque round, totalise en fin d'assaut, désigne le vainqueur et signe sa feuille de scores, sans quitter son siège avant l'annonce du verdict.

Le juge doit être impartial, objectif, neutre, et maîtriser parfaitement la règlementation. Le bulletin de pointage doit être rempli lisiblement, sans ratures.

Symboles du bulletin de juge : R (remontrances), W (avertissement), W.P (victoire aux points), DISQ (disqualification), RET (abandon), R.S.C (arrêt de l'arbitre), Out Class (insuffisance technique), W.O (forfait), N.C (non compétition).

Art.14. CHRONOMETREUR ET SPEAKER

Le chronométreur surveille le nombre et la durée des rounds et des pauses (45 secondes à 1 minute selon l'âge), sonne le gong, libère le tatami cinq secondes avant la fin du repos et décompte le temps sur instruction de l'arbitre.

Le speaker annonce le nom du Boxeur, son club, sa ligue, son poids et son coin ; il fait libérer le tatami (« soigneur dehors »), annonce le début et la fin de chaque round, le résultat de l'assaut et le nom du vainqueur. Il est assis directement au bord de la table officielle.

Art.15. DECISIONS

Victoire aux points (WP) : décision de la majorité ou de l'unanimité des juges.

Victoire par abandon (RET) : abandon volontaire après une minute de pause entre les rounds.

Victoire par arrêt de l'assaut par l'arbitre (RSC) : lorsqu'un Boxeur est dépassé ou inapte à continuer.

Blessure : l'arbitre, éventuellement en consultation avec le médecin, arrête l'assaut si un Boxeur est inapte à continuer.

Victoire par disqualification (DISQ) : le Boxeur disqualifié ne peut recevoir aucune récompense, médaille, trophée, grade ou titre de la compétition concernée.

Victoire par défaut : absence de l'adversaire après appel, gong à deux minutes, déclaration du vainqueur par l'arbitre.

Changement de décision : les décisions publiques sont définitives, sauf erreur de calcul des points, erreur déclarée d'un juge ayant inversé les scores, ou violation évidente des règles de la FFK.

Le responsable de surface traite immédiatement la contestation avec l'entraîneur ; en cas de désaccord, la réclamation, formulée sur le formulaire FFK obligatoire rempli par le moniteur principal, est portée au superviseur général, qui annonce le résultat officiel ou permet de refaire tout ou partie de l'assaut. Aucune vidéo n'est recevable dans le cadre d'une contestation.

Art.16. LES ZONES CIBLEES AUTORISEES

La tête (avant, côté, front, dessus), le torse (avant et côté, au-dessus de la taille), la jambe (du pied jusqu'au-dessus de la cuisse).

Art.17. LES TECHNIQUES AUTORISÉES

Les techniques de Bando contrôlé (poings, genoux, tibias, pieds) doivent être utilisées durant tout l'assaut sans recherche de puissance de frappe, avec précision et contrôle. Toute technique partiellement déviée ou bloquée n'est pas prise en compte.

Techniques de poings : toutes (directs, crochets, uppercuts, revers, swing, marteau) ; les techniques retournées sont interdites jusqu'en cadets inclus.

Techniques de pieds/tibias : toutes autorisées.

Techniques de genoux : toutes autorisées (grande vigilance requise, le genou n'étant pas protégé) ; les techniques de genoux au visage sont interdites.

Corps à corps et projections : autorisés, sans forte pression sur la nuque ni traction de la tête vers le bas.

Art.18. LES ZONES CIBLEES, TECHNIQUES ET ATTITUDES INTERDITES

– Attaquer la gorge, le bas-ventre, les reins, le dos, l'aine, l'arrière de la tête ou de la nuque.
– Traction sur la tête.
– Tourner le dos, se dérober, tomber au sol délibérément, saisie intentionnelle, techniques en aveugle, lutte, tête baissée sous la taille de l'adversaire.
– Coups de coude et coups de coude retournés.
– Coups de poing retournés (selon l'âge).
– Coups de genou au visage.
– Attaquer un adversaire sorti du tatami, ou tombé/déjà au sol.
– Quitter le tatami ; huile sur le visage ou le corps.
– Chercher à mettre KO son adversaire ; toute blessure causée par la puissance de frappe est sanctionnée.
– Piétiner la tête ou le corps d'un Boxeur à terre (disqualification possible, décision des juges à la majorité).
– Cracher ou laisser tomber volontairement son protège-dents.
– Discuter ou commenter les décisions de l'arbitre pendant le combat.

Art.19. ATTRIBUTION DES POINTS

Les points sont attribués à chaque touche précise et sans puissance (poings, pieds, genoux, corps à corps, projections), sur une cible autorisée et sans infraction aux règles. Dix points sont accordés en fin de round, sans fraction.

Un Boxeur gagne le round s'il touche davantage et avec des techniques plus variées, s'il a le meilleur style et la meilleure tactique, ou s'il commet moins d'infractions.

Système de notation : 10 points au vainqueur du round, l'adversaire recevant proportionnellement moins (9-8-7) ; 10 points chacun en cas d'égalité ; perte d'un point par avertissement reçu.

En cas d'égalité en fin d'assaut, la victoire revient au Boxeur le plus technique et au meilleur style, puis à la meilleure défense, le fair-play pouvant également être pris en compte.

Art.20. FAUTES

Le Boxeur qui n'obéit pas aux instructions de l'arbitre, agit contre les règles, adopte un comportement antisportif ou commet une faute peut être mis en garde, averti ou disqualifié sans préavis.

Trois remontrances pour une même faute, ou quatre remontrances différentes, entraînent automatiquement un avertissement. Après un premier avertissement, toute nouvelle faute est directement sanctionnée par un avertissement. Trois avertissements entraînent la disqualification.

Types de fautes notamment : frapper avec puissance, mordre, donner un coup de tête, cracher, appuyer sur les yeux, projeter par techniques de judo/lutte, attaquer un adversaire au sol ou se relevant, bloquer bras ou tête, remarques agressives, ne pas reculer au « BREAK », frapper après le « STOP », agresser l'arbitre, discuter ses décisions, utiliser des substances interdites. Chaque Boxeur peut être tenu responsable des agissements de ses entraîneurs.

Art.21. MEDECIN

La présence d'un médecin est obligatoire pour toute compétition « assaut » ; il reste à la table officielle jusqu'à la fin du dernier assaut et utilise des gants chirurgicaux lors de ses interventions.

Il ne peut intervenir sur le tatami que sur appel de l'arbitre, dans un délai de décision de deux minutes maximum. Il doit avoir l'expérience du traitement des blessures spécifiques au Bando contrôlé ou au Muaythai.

L'organisateur est responsable de la mise à disposition d'une équipe médicale suffisante, en adéquation avec la réglementation médicale de la FFK.

Boxeur inconscient : seuls l'arbitre et le médecin en charge restent sur le tatami, sauf besoin d'assistance supplémentaire.

Art.22. PROCEDURE APRES KNOCK-OUT, RSC ET R.S.C.H

La recherche du KO est interdite en Bando contrôlé « assaut ». Si un KO survenait néanmoins, les procédures du règlement médical fédéral de la FFK seront obligatoirement appliquées, dans les mêmes conditions que pour l'ensemble des disciplines de la fédération.

Art.23. SALUT BANDO CONTRÔLÉ

Le salut de Bando contrôlé est obligatoire à l'arrivée sur l'aire de combat, saluant les officiels et l'adversaire. Avant et après l'assaut, les Boxeurs peuvent se toucher les gants en signe de rivalité amicale et sportive. Le salut a lieu avant le premier round et après l'annonce de la décision ; il est interdit entre les rounds.

Art.24. ANTIDOPAGE

Tout Boxeur qui refuse de se soumettre à un examen médical ou à un contrôle antidopage avant ou après un assaut peut être immédiatement disqualifié ou suspendu, dans l'attente de comparution devant la commission disciplinaire compétente.

La FFK se réfère à son règlement disciplinaire de lutte contre le dopage, adopté et voté par son comité directeur, dans le respect des dispositions de l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD).

Art.25. LA NATIONALITÉ D'UN BOXEUR

Pour participer aux compétitions organisées par la FFK (régional, national), les compétiteurs n'ont pas l'obligation d'avoir la nationalité française.

Art.26. RELIGION/CULTE

Aucun signe ostentatoire et/ou pratique en lien avec une religion n'est autorisé dans les enceintes de pratiques sportives et compétitives.

Art.27. NOTE

Pour faciliter la lecture du texte, le pronom masculin est utilisé. Toutefois, toutes les références aux personnes s'appliquent aux deux genres.

SAISON 2026-2027

ARTS MARTIAUX
SUD-EST ASIATIQUE
FFK

39, Rue Barbès 92120 MONTROUGE
ffkarate.fr